



Programme de formation

Habilitation électrique BS – BE Manœuvre Recyclage

Objectif général

À l'issue du recyclage, le stagiaire sera capable de maintenir et d'appliquer en sécurité les interventions élémentaires (BS) et les opérations de manœuvre (BE Manœuvre) conformément à la NF C 18-510.

Objectifs opérationnels

Le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques électriques liés à une intervention élémentaire en basse tension.
- Analyser une situation de travail et vérifier la conformité des mesures de prévention mises en œuvre.
- Réaliser en sécurité une intervention élémentaire dans le respect des limites de l'habilitation BS.
- Effectuer une manœuvre d'exploitation en respectant les limites de l'habilitation BE Manœuvre.
- Respecter les limites de son habilitation et refuser toute opération hors champ autorisé.
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident électrique.
- Corriger les pratiques inadaptées identifiées lors des retours d'expérience (RETEX).

Public concerné

Personnel déjà habilité BS – BE Manœuvre, devant renouveler ou maintenir son habilitation.

Prérequis

Être titulaire d'une habilitation BS ou BE Manœuvre.

Durée

1 jour 1/2 – 10,5 heures

Programme

- Rappel des notions électriques utiles aux interventions simples
- Cadre réglementaire et responsabilités
- Rappels sur les habilitations BS et BE Manœuvre : limites et autorisations
- Analyse des risques électriques liés aux opérations
- Mise en sécurité, EPI et conduite à tenir
- RETEX et situations à risque

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques ciblés, rappels réglementaires, études de cas, retours d'expérience terrain et échanges interactifs.

Modalités d'évaluation

- Évaluation des connaissances par QCM (minimum 15 questions, seuil de réussite 70 %).
- Évaluation pratique lors des mises en situation permettant de vérifier l'application des règles de sécurité et le respect des limites de l'habilitation.
- Les évaluations sont alignées sur les objectifs opérationnels et la NF C 18-510.

Validation

Attestation de fin de formation remise au stagiaire. Avis d'habilitation transmis à l'employeur (document prêt à signer pour l'employeur).

Recyclage

Recyclage recommandé tous les 3 ans ou en cas de changement de poste, d'interruption prolongée de l'activité ou d'accident d'origine électrique.

Références réglementaires

NF C 18-510 – INRS ED 6127 – Code du travail (articles R.4544-9 à R.4544-11)

Délais d'accès

Le délai moyen d'accès à la formation est de **15 jours ouvrés** après validation du devis, signature de la convention ou du contrat de formation et réception des éléments administratifs nécessaires.

Ce délai peut être ajusté en fonction des contraintes spécifiques du client, des disponibilités du formateur ou d'une situation d'urgence.

Accessibilité

Référent handicap : Olivier Ferrand.

Des aménagements peuvent être étudiés selon les besoins spécifiques du participant.

Conditions financières et modalités

Formation inter-entreprise

Tarif : 230 € par participant.

La session est confirmée à partir de 3 participants inscrits.

En cas d'effectif insuffisant, la session peut être reportée.

Formation intra-entreprise

Tarif communiqué sur devis personnalisé pour un groupe de 1 à 10 participants.

Le tarif varie selon la durée, le niveau et les contraintes logistiques.

Le devis ou la convention précise le montant définitif.

Les tarifs sont exprimés en euros. TVA non applicable – article 293 B du CGI.

Les attributs complémentaires de l'habilitation BE (essais, vérification, mesurage, manœuvre) peuvent être intégrés dans le cadre de formations spécifiques, définies sur mesure après analyse des besoins de l'apprenant et/ou de l'employeur, en cohérence avec les missions confiées et la réglementation en vigueur.